



HAL
open science

Dialogue sur la laïcité

Gérard Terrier, Hassan Izzaoui

► **To cite this version:**

Gérard Terrier, Hassan Izzaoui. Dialogue sur la laïcité. Revue de Bioéthique de Nouvelle-Aquitaine, 2018, N°1, N°1, p.23-25. hal-02549167

HAL Id: hal-02549167

<https://hal.science/hal-02549167>

Submitted on 20 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



REVUE DE BIOÉTHIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

- Le nid prénatal de l'homme confronté aux nouveaux modes de procréation: réflexion d'une obstétricienne
- Donner recevoir un organe: réflexion éthique autour du prélèvement
- dialogue sur la laïcité
- Éthique: un sens à nos pratiques
- Entrée en institution d'une personne âgée: quel consentement?
- Éthique et recherche
- Règles éditoriales

2018
NUMÉRO 1

Dialogue sur la Laïcité

Gérard TERRIER

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique du Limousin

Hassan IZZAOUI

Recteur de la Grande Mosquée de Limoges

Résumé

La laïcité, respectueuse de la diversité, doit respecter la neutralité tout en permettant dans les structures publiques de soins, de répondre aux besoins spirituels des patients.

Mots clés : Laïcité – Spiritualité – Liberté – Neutralité – Valeurs Républicaines

Abstract

Secularism, being respectful of diversity, must respect neutrality whilst allowing for a response to the patients' spiritual needs in public healthcare structures.

Keywords: Secularism, spirituality, neutrality, republican values

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II – QUELLE EST LA DEFINITION DE LA LAÏCITÉ

III – QUELS TYPES DE PROBLEMATIQUES RENCONTREZ-VOUS DANS LES ETABLISSEMENTS ?

IV – PENSEZ-VOUS QUE LES DIFFERENTES PRISES EN CHARGE POURRAIENT ÊTRE PLUS RESPECTUEUSES DE L'EXERCICE DU MOUVEMENT DE PENSEE DE CHACUN,

I-INTRODUCTION

Gérard TERRIER – (GT)

C'est Jean Jaurès qui, le 30 juillet 1904, déclarait dans un discours à Castres : « Démocratie et laïcité sont identiques : la démocratie fonde en dehors de tout système religieux, toutes ses institutions, tout son droit politique et social, famille, patrie, propriété, souveraineté ; elle ne s'appuie que sur l'égalité des dignités des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque, et elle se dirige sans aucune intervention dogmatique ou surnaturelle, par les seules lumières de la conscience et de la science. »

Cette belle citation est tout à fait d'actualité, au moment où certains voudraient que la laïcité soit agrémentée d'adjectifs dont elle n'a pas besoin.

Un peu plus d'un an après le discours de Jaurès, la loi du 9 décembre 1905 était votée¹, complétant la législation déjà en

¹ Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Version consolidée au 28 novembre 2016. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000508749>

vigueur, et affirmant la liberté de conscience, dont les corollaires sont le libre exercice des cultes et le principe de séparation des églises et de l'Etat.

Mais ne mélangeons pas tout : le principe de laïcité s'applique dans la sphère publique (services publics, collectivités), impliquant une obligation absolue à la neutralité politique, philosophique et religieuse.

Dans ce qu'il est convenu de dénommer l'espace civil, c'est-à-dire l'espace public que constituent les rues, les places etc. la liberté de religion est la règle.

Il n'y a pas lieu de cantonner les religions à la sphère privée si l'ordre public et les libertés d'autrui sont respectés. Le respect de ces règles doit pouvoir éviter les communautarismes, les intégrismes de tous bords, voire le fanatisme.

La laïcité n'est ni la fraternité (autre valeur de notre République) ni la tolérance, mais elle les permet à la condition d'être admise et préservée par tous et par chacun.

II-QUELLE EST LA DEFINITION DE LA LAÏCITE ?

Hassan IZZAOUI – (HI)

La laïcité est un principe qui se dégage de la loi 1905 organisant les relations entre le politique et le religieux. C'est un dispositif juridico-politique au service des valeurs de la démocratie (liberté, égalité, fraternité...). Elle proclame la liberté de conscience, de croire ou ne pas croire et l'égalité de toutes les croyances et permet un « vivre ensemble » dans le respect mutuel. Ce qui inclut la liberté de manifester sa religion en public.

La laïcité est le socle commun qui permet l'unité dans la diversité ; chacun est fier d'être ce qu'il est sans se sentir menacé par l'autre. Cette unité porte en elle la fraternité, l'égalité et le respect entre toutes et tous. La laïcité n'est pas un outil d'exclusion ni d'interdiction mais plutôt d'inclusion et de garantie des droits.

III-QUELS TYPES DE PROBLEMATIQUES RENCONTREZ-VOUS DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE, EN ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX ?

H.I

D'après mon expérience dans différents services hospitaliers, j'ai souvent rencontré sur mon chemin des agents compréhensifs et attentifs aux attentes spirituelles des patients. La problématique qui se pose, à mon sens, est de type psychologique chez les patients comme chez le personnel. Il y a quelque chose qui fait que d'un côté, les patients ne se sentent pas à l'aise pour exprimer leurs attentes en matière spirituelle, et de l'autre, les agents du service n'osent pas aborder les patients sur leurs droits confessionnels, ce qui crée une situation de « neutralisation » au lieu d'une neutralité respectueuse des particularismes des patients.

Ce comportement, à mon sens, est dû à une compréhension erronée de la laïcité et du

droit de neutralité des fonctionnaires du service public. J'ai eu l'occasion de discuter avec nombre de ces fonctionnaires qui ne cachent pas leur crainte de « ne pas être en conformité avec la laïcité », en tant qu'agents du service public, en abordant les patients sur leurs attentes spirituelles.

IV-PENSEZ-VOUS QUE LES DIFFERENTES PRISES EN CHARGE POURRAIENT ETRE PLUS RESPECTUEUX DE L'EXERCICE DU MOUVEMENT DE PENSEE DE CHACUN ?

H.I

Oui je le pense, dans la mesure où le personnel soignant peut mieux agir s'il est mieux formé pour gérer les attentes des patients au sein de l'établissement, y compris les attentes confessionnelles. Par exemple, on pourrait informer les personnes concernées des traitements et soins dont ils peuvent être l'objet et les interroger sur d'éventuelles contradictions avec leurs convictions, pour pouvoir s'adapter - dans la mesure du possible et sans que la qualité des soins n'en soit altérée aux spécificités des patients. La clef de la réussite dans cette entreprise peut se décliner sur plusieurs points, non exhaustifs, qui méritent débats et réflexion:

1) Formation et éducation du personnel à la laïcité, dans l'esprit de la loi 1905

2) Formation aux faits religieux (mouvements de pensée, etc.)

3) Réflexion sur l'architecture et l'agencement des établissements de santé (chambres particulières, lieux de recueillement et de culte, lieux de vie...) afin de mieux respecter l'intimité des personnes et éviter leur dépaysement.

V-CONCLUSION

G.T

La liberté n'est pas la satisfaction des désirs, voire des instincts ou des caprices. Ce n'est pas l'arbitraire des individus qui pourraient penser que leur limitation s'apparenterait à une limitation de la liberté. Tout le monde connaît la célèbre formule : « La liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres. » Cette limitation, déterminée démocratiquement, est au contraire la condition de la délivrance du citoyen des pulsions qui contraignent les hommes. L'Etat fixe les conditions dans lesquelles se réalise la liberté. Un homme libre est donc plutôt celui qui conduit lui-même sa vie dans le souci du destin commun de l'humanité ; celui qui donne sens à sa vie dans le respect et la recherche de la compréhension de l'autre, dans une approche humaniste et dans un souci de développement humain durable respectueux de l'environnement.

Etre libre, ce n'est pas penser et agir sans contrainte, ce qui aboutirait à fonder cette liberté sur l'individualisme et donnerait la capacité de laisser cours à la satisfaction de ses propres désirs. Cela ne pourrait en effet se faire qu'au détriment des autres et de l'environnement.

Etre libre, c'est acquérir une condition sociale, morale, politique, éthique enfin, qui évolue dans un cadre fait de droits et de devoirs. C'est ce qu'il est convenu de nommer liberté existentielle : l'homme, le citoyen, a ainsi accès à l'éducation, la santé, au travail, à la propriété, à la liberté d'expression, à la liberté de croyance etc. La déclaration universelle des droits de l'homme précise que « la dignité de l'Homme repose sur cette capacité de se déterminer en fonction d'une volonté morale ou législative en non pas en vertu de ses penchants ».

C'est lors de l'enfance que l'éducation doit former le futur citoyen à la tolérance, l'humilité, la générosité, le courage, la bienveillance, la non-violence etc.

Toutes notions indispensables à la dignité de l'être humain. C'est dès le jeune âge que doivent être posés les interdits et les obligations de chacun qui mènera à l'émergence d'un homme libre. L'éducation est donc émancipatrice et sert à construire les citoyens de demain. L'homme est en effet naturellement enclin à l'individualisme. Seule l'éducation peut lui inculquer les valeurs de la liberté et à lui faire repousser la tutelle tyrannique ou sectaire de la pensée unique pour faire face à l'absurdité de la condition humaine. Seule l'éducation peut conduire le citoyen à une vision éthique de son comportement. Pour tenter une métaphore musicale, peut-être peut-on proposer de donner au citoyen des portées et des notes pour qu'il puisse jouer sa partition en harmonie avec celle des autres.